

**Procès-verbal de la séance constitutive de la législature
2017-2020**

Mercredi 23 Novembre 2016 à 20h 15, Salle communale

Première partie

1. Ouverture de la séance par le doyen d'âge, M. Claude Borel

2. Lecture de l'arrêté de validation

-Sont proclamés élus au Conseil général:

- Jonathan Pingeon, Claude Gisiger, Michel Vesco, Isabelle Augsburgers,
Michael Templer, Thierry Adatte, Thierry Dubois, Claude Borel, Pierre
André Geiser, Quentin Hiertzeler, Vanessa Renfer

3. Constitution du bureau provisoire

Président: Claude Borel

Vice-président : Vanessa Renfer (?)

Secrétaire: Isabelle Augsburgers (?)

Questeurs: Thierry Dubois, Jonathan Pingeon

4. Appel

Sont appelés: Thierry Adatte, Isabelle Augsburgers, Claude Borel, Thierry Dubois,
Pierre André Geiser, Claude Gisiger, Quentin Hiertzeler, Jonathan Pingeon,
Vanessa Renfer, Michael Templer, Michel Vesco,.

-

5. Nomination des membres du Conseil Communal (5 membres)

Sont élus au Conseil Communal :

- Isabelle Augsburgers, Claude Borel, Claude Gisiger, Vanessa Renfer,
Michael Templer

Seconde Partie

1. Communication de la composition du Conseil communal. Et proclamation de l'élection des conseillers généraux suppléants.

Le Conseil communal par la voie de son Président communique la composition du Conseil communal :

Président :	Claude Gisiger
Vice- Présidente:	Isabelle Augsburgers
Secrétaire:	Michael Templer
Vice-Secrétaire:	Vanessa Renfer
Membre:	Claude Borel

La répartition des dicastères est la suivante:

Claude Gisiger:

Administration Générale (suppléante, I. Augsburgers)
Culture, sports, loisirs et Eglises (suppléante, V. Renfer)
Protection Environnement (suppléante, I. Augsburgers)

Isabelle Augsburgers:

Aménagement du territoire (suppléant, C. Gisiger)
Finances et impôts-bâtiments du patrimoine financier (suppléant, C. Gisiger)

Michael Templer

Finances et impôts-impôts (suppléante, V. Renfer)

Vanessa Renfer :

Santé (suppléant, M. Templer)
Sécurité sociale (suppléant, M. Templer)
Trafic (suppléant, C. Gisiger)
Economie Publique (suppléant, M. Templer)

Claude Borel

Ordre et sécurité publique (suppléant, M. Templer)

Formation (suppléante, V. Renfer)

Il est ensuite procédé à la proclamation de l'élection des conseillers généraux suppléants (viennent-ensuite): sont proclamés élus au Conseil général:

- Christophe Aubert, Christophe Imbaud, Gilles Christen, Constanze Bonardo, Maryline Sunier

2. Appel des conseillers généraux suppléants

Il est procédé à l'appel des conseillers généraux suppléants:

- Christophe Aubert, Constanze Bonardo, Gilles Christen, Christophe Imbaud, Maryline Sunier

3. Nomination du président du Conseil général et des membres du bureau

C. Borel propose Thierry Adatte en tant que président. Ce dernier accepte et est élu à l'unanimité. C. Imbaud indique qu'il veut bien prendre le poste de secrétaire à la condition que ce le PV soit pris à l'avenir par l'administration du Conseil communal. C. Gisiger répond que l'administratrice communale ne pourra pas prendre les PV, car durant les assemblées générales, elle a d'autres tâches à effectuer, mais propose d'enregistrer les séances afin qu'une collaboratrice administrative puisse ensuite rédiger le PV. C. Gisiger précise qu'il faudra respecter une certaine discipline en s'annonçant avant de prendre la parole. Les membres du Conseil général entrant approuvent cette décision, et C. Imbaud accepte le poste de secrétaire.

La composition du Conseil général est la suivante :

Président: Thierry Adatte

Vice-présidente: Constanze Bonardo

Secrétaire: Christophe Imbaud

Vice-secrétaire: Christophe Aubert

Questeurs: Jonathan Pigeon et Quentin Hiertzeler

Membres: Thierry Dubois, Pierre-André Geiser, Gilles Christen, Maryline Sunier et Michel Vesco

4. Nomination des commissions.

4.1. Conseil d'Etablissement Scolaire

Thierry Adatte

Claude Borel (CC)

4.2. Commission financière

Christophe Aubert

Thierry Adatte

Michel Vesco

Suppléant: Pierre-André Geiser

4.3. Commission des naturalisations et agrégations

Gilles Christen

Thierry Dubois

Quentin Hiertzeler

Christophe Imbaud

Jonathan Pingeon

4.4. Commission de salubrité publique

Isabelle Augsburgers, (CC)

Constanze Bonardo

Christophe Imbaud

4.4. Commission du feu

Constanze Bonardo

Claude Borel (CC)

Gille Christen

4.5. Commission d'urbanisme

Christophe Aubert

Isabelle Augsburgers (CC)

Thierry Dubois

Christophe Imbaud

Jonathan Pingeon

4.5. Commission des pâturages

Jean-Pierre Geiser

Pierre-André Geiser

Etienne Richard

Marylin Sunier

Michael Templer (CC)

On soulignera que les commissions “Parc Chasseral “et “Fusion” n’ont pas été reconduites.

5. Nominations de délégués

5.1. Délégué au Conseil Intercommunal de L'EOREN

Thierry Adatte

Claude Borel (CC)

5.2. Délégués au Syndicat Intercommunal pour l'assainissement des eaux (Châtellenie De Thielle)

Isabelle Augsburg (CC) (Conseil intercommunal)

Barbara Constanze Bonardo (Conseil intercommunal)

Claude Gisiger (CC) (Comité de direction)

Gilles Christen (Conseil intercommunal)

5. Divers et communications

5.1. Interpellation signée par Thierry Adatte, Vanessa Renfer et Michel Vesco concernant le budget de la structure parascolaire

M. Vesco explique qu'une interpellation signée par Thierry Adatte, Vanessa Renfer et Michel Vesco a été déposée le 17 Novembre concernant le budget de la structure parascolaire. Ce dernier explique que plusieurs personnes l'ont approché pour lui dire que les coûts du futur accueil parascolaire à Enges étaient trop élevés. Ayant des contacts réguliers avec Mme Murtez de l'office cantonal de l'accueil extrafamilial et avec Mme Salzmann Silva, conseillère communale de Cornaux en charge de la structure « le rayon de soleil » dont « les Petits Enges », il a appris que des subventions intéressantes étaient octroyées par le canton et la Confédération lors de l'ouverture, Mme Salzmann Silva lui a dit que les frais ne seraient pas aussi élevés qu'on pourrait le penser. M. Vesco a donc établi un budget avec l'aide des services compétents qui s'est avéré être nettement inférieur à celui qui avait été fait par le

Conseil communal. Il demande donc en quoi son budget serait inexact et aimerait faire taire cette fausse rumeur sur les coûts « exorbitants » de la structure.

C. Gisiger lui répond qu'étant donné le peu de temps qui s'est écoulé entre la réception de l'interpellation (déposée le 17.11) et la séance du 23 novembre, le CC n'avait pas encore pu étudier en détail ce budget. Cependant, certains éléments sont inexacts, notamment le salaire de l'éducatrice, qui est probablement sous-estimé dans le budget proposé par M. Vesco, et l'amortissement prévu, qui est lui probablement surestimé. En effet, certains travaux ne seront pas exécutés tout de suite (toilette pour handicapés, par exemple).

C. Gisiger estime que la situation financière réelle de la structure parascolaire semble donc se situer entre les chiffres avancés en mai 2016 dans le rapport approuvé par le Conseil général, chiffres qui étaient volontairement prudents de l'aveu même du groupe de travail, et le budget calculé par les interpellateurs.

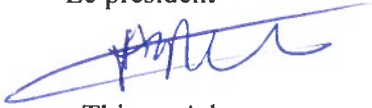
Le Conseil communal propose au Conseil général que les coûts de réalisation et d'exploitation de la structure parascolaire d'Enges soient réexaminés en détail dans le cadre de l'élaboration du budget 2017, sur la base des coûts des travaux d'installation qui auront été réalisés dans l'intervalle, des coûts réels de fonctionnement de ladite structure entre août et décembre 2016, des subventionnements envisageables et de la refacturation des prestations aux parents. Ce réexamen doit permettre d'établir une planification financière plus solide, en gardant toutefois à l'esprit qu'une partie des éléments de calculs dépend des parents des enfants en âge d'entrer à la structure, sans oublier les décisions que pourraient prendre à l'avenir le canton en matière de subventions.

C. Gisiger souligne, qu'à l'avenir, le Conseil communal souhaite enfin que les parties prenantes à ce dossier agissent désormais de manière concertée dans la mise en place de la structure, afin d'en assurer le succès. Il ajoute que la multiplication non coordonnée des contacts avec les différents organes responsables de l'accueil de l'enfance ne peut que nuire à l'image de notre commune et à l'action de nos autorités, législatives et exécutives. C. Gisiger, au nom du CC demande à M. Vesco si la réponse le satisfait. M. Vesco lui répond par l'affirmative.

Au nom du Conseil communal, C. Gisiger souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil général et remercie tous les élus pour leur participation active aux activités de la Commune.

La séance est levée à 21h 19

Le président



Thierry Adatte

Le secrétaire



Christophe Imbaud